

MAIRIE DE PANAZOL - HAUTE-VIENNE

ARRÊTÉ 2019-61 TEMPORAIRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ROUTE DE LAVAUD À L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

LE MAIRE,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu la demande formulée le 26 mars 2019 par l'entreprise CISE TP, pour l'exécution de travaux de branchement sur le réseau d'eau potable ;

Considérant qu'il convient de réglementer provisoirement, pour des raisons de sécurité, la circulation et le stationnement des véhicules sur un tronçon route de Lavaud, du **lundi 1^{er} avril de 8^h00 au vendredi 31 mai 2019 à 18^h00**, en fonction de l'avancement du chantier, à l'occasion de travaux sur le réseau d'eau potable ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules, sur un tronçon route de Lavaud, compris dans l'emprise et aux abords des travaux, sera mise en alternée et réglée par feux de trafic, du **lundi 1^{er} avril de 8^h00 au vendredi 31 mai 2019 à 18^h00**, en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules dans l'emprise des travaux sera interdit, du **lundi 1^{er} avril de 8^h00 au vendredi 31 mai 2019 à 18^h00**, en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise **CISE TP** est chargée d'apposer et d'entretenir la signalisation réglementaire sur le chantier en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire, sous le contrôle des gestionnaires de voirie (VC).

ARTICLE 4^o : Monsieur le Maire de la commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

Fait à PANAZOL, le 27 mars 2019

Le Maire,

Jean Paul DURET



Publié en Mairie le 28.03.2019.....